



Il est situé route des Bâties, à la sortie du village. En 2010, la commune a doté son cimetière d'un espace cinéraire, pour dépôt des cendres des défunts ou des urnes. L'espace cinéraire a été mis en dur, une stèle jardin du souvenir a été installée, et un banc en granit a été posé. Pour obtenir une concession, il vous faut contacter la mairie (03.84.78.20.28).

ATTENTION, il y a une procédure de reprise des tombes non entretenues en cours. La commune a confié la gestion administrative du cimetière à une société juridiquement compétente. Ainsi, une procédure de reprise des tombes non entretenues est lancée et va durer 40 mois. A la suite de cette période, les tombes qui n'auront pas été nettoyées ou réparées reviendront à la commune. Attention, fleurir une tombe ne suffit pas à la déclarer comme entretenue. Vous trouverez ci dessous quelques explications sur la procédure, le plan du cimetière (les tombes concernées sont marquées en jaune et/ou en rouge), ainsi qu'un guide à destination des familles. Le tout, accompagné de la liste des tombes, est disponible en mairie.

Vous pouvez consulter les documents cités ci-dessus en cliquant sur les liens suivants :

- [PROCEDURE](#)

- [PLAN](#)

- [GUIDE](#)